

Ranimons la cascade : 2012, année décisive



Une assemblée très bien suivie./Photo DDM

Présents ou représentés, une centaine de membres de Ranimons la cascade ont pris part à l'assemblée générale de l'association, vendredi 15 mars. Les moments les plus passionnants ont été proposés par Bernard Gauvain puis par Jean-Marie Bauguil et Louis Droc qui ont, de manière précise et détaillée, expliqué les problèmes de droits et de sécurité liés au projet d'exploitation des eaux du Créneau.

La sécurité du village menacée

Il a été fait référence aux deux récents jugements qui ont montré que la société hydroélectrique n'avait ni la maîtrise foncière, n'ayant pas en sa possession les titres justifiant celle-ci, ni la capacité financière en se disant, devant les juges, insolvable. Ces conditions sont indispensables pourtant à qui veut prétendre à une nouvelle autorisation. Les représentants de l'association ont exprimé leur doute quant à la légalité de la convention passée entre l'État et la SHVSS, datée de 2006 et restée cachée jusqu'à fin 2012. Celle-ci, de leur point de vue, ne peut modifier le décret ministériel établi pour la concession.

Une présentation illustrée a ensuite démontré aux membres de l'assemblée que les anciens moulins ayant disparu ou ayant perdu toute capacité à produire, les droits qui leur étaient attachés se sont éteints. La SHVSS ne peut donc se prévaloir de ceux-ci pour continuer à turbiner. La sécurité du village est menacée car la conduite forcée qui le traverse se trouve par trois fois dans des zones repérées à hauts risques d'éboulements ou glissements de terrain.

Unanimité

Les prises de parole après ces démonstrations sont unanimes pour saluer le travail de l'association et exprimer l'incompréhension devant le laxisme de l'administration. **Anne Gaben-Toutan**, conseillère générale du canton de Marcillac, se dit encore plus convaincue et demande à ce que des actes suivent. **Bernard Burguière**, son homologue du canton de Conques, indique sa surprise de ne pas voir l'administration mener des enquêtes. **Marie-Françoise Vabre**, conseillère régionale, propose une action commune des différents élus qui s'opposent à ce projet. **Marc Censi**, ancien maire de Rodez et ancien président du conseil régional, indique que le combat mené est juridique et strictement juridique et qu'il s'agit d'obtenir, en droit, l'interdiction de la micro-centrale. **Robert Caule**, le maire de la commune, rappelle son devoir de protection des citoyens et relève que les preuves présentées démontrent l'incapacité de la société d'assurer la réfection des installations. Il indique être en capacité de réagir au moment où il le faudra. Comme nous le relations dans notre édition d'hier, deux motions, l'une adressée au premier ministre lui demandant de diligenter une enquête administrative, l'autre adressée au maire lui demandant de ne plus autoriser l'occupation du domaine public par la conduite forcée, ont été votées à l'unanimité.

Ranimons la cascade, qui a maintenant les éléments nécessaires, a saisi un avocat pour demander l'annulation du décret pris par le préfet de l'Aveyron. L'association espère que 2013 verra la grande cascade libérée.